

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN

À une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 13 septembre 2018 à 18h au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Deny Lépine et mesdames les conseillères, Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis, tous membres du conseil et formant quorum.

Messieurs les conseillers, Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien étaient absents

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le conseil constate et il est mentionné que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. L'avis de convocation mentionnait les sujets suivants :

- 1) Adoption du règlement 255 sur la gestion contractuelle
- 2) Installation de Jeux d'eau – Mandat à Mécanarc
- 3) Levée de la séance.

2019-09-13

Adoption du règlement 255 sur la gestion contractuelle

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le règlement 255 sur la gestion contractuelle soit adopté tel que déposé.

2019-09-14

Installation de Jeux d'eau – Mandat à Mécanarc

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que le mandat d'installer des jeux d'eau au centre des loisirs soit confié à Mécanarc, le tout, tel que décrit dans leur soumission S008675 au montant de 39 920 \$ + taxes.

2018-09-15

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que la présente séance extraordinaire du Conseil municipal soit levée.

Le maire lève la séance à 18h15

Deny Lépine
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »